

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Stages pédagogiques 2			
Code	PEGM2B35MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Danièle DEBIEVE (daniele.debieve@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Mélanie GEELEN (melanie.geelen@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE correspond à la situation d'intégration des stages dans laquelle l'étudiant est appelé à mobiliser la plupart des compétences et capacités développées au sein de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur)

associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques

6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

- 1) Utilisera un langage précis, une syntaxe correcte tant au niveau de l'oral en classe qu'à l'écrit dans les préparations de cours, les documents élèves ou toute production réalisée dans le cadre du stage. (1.1)
- 2) Installera une relation saine d'écoute bienveillante et de respect des apprenants (2.1 , 7.2)
- 3) Utilisera les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- 4) Respectera le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- 5) Remettra en question son attitude et ses pratiques et, par voie de conséquence, modifiera toute activité préparée et/ou vécue en classe suite à l'analyse réalisée, ce, en coopération avec les maîtres de stage et enseignants de la HE (3.2, 3.3, 4.1, 4.3, 4.4)
- 6) Choisira adéquatement les documents pédagogiques et justifiera ses choix. (4.5)
- 7) Présentera un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités préparées et vécues en classe. (5.2)
- 8) Préparera, sur base des compétences du programme explicitées, et mènera en classe des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section en variant les procédés méthodologiques, en adaptant les contenus au niveau des élèves tout en ayant le souci de susciter leur réflexion. (5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.5)
- 9) Identifiera les éléments significatifs et pertinents d'une situation d'enseignement-apprentissage menée par tout professionnel sur le lieu de stage. (6.4)
- 10) Gèrera le groupe-classe et l'ambiance de travail en suscitant la motivation des élèves, notamment en encourageant les élèves, en respectant le statut de l'erreur et en faisant preuve de tolérance vis-à-vis de leurs démarches (7.1, 7.2, 7.4)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGM1B01MA

Corequis pour cette UE : PEGM2B34MA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM2B35MAA Stages pédagogiques

120 h / 12 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM2B35MAA Stages pédagogiques

120

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Code	13_PEGM2B35MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degossérie@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La liaison entre les apports théoriques et la pratique professionnelle est une caractéristique essentielle de la formation en Haute Ecole Pédagogique. Les stages constituent à cet égard des moments clés de la formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Après avoir éprouvé son projet professionnel en Bloc 1 (deux semaines de stage plus ou moins actives), les étudiants vont être confrontés aux premiers pas de la pratique durant quatre semaines (2 fois deux semaines). L'étudiant découvrira les facettes du métier dans différents contextes: préparer, planifier, prester, collaborer, etc. Plusieurs compétences seront visées :

- Maîtriser la didactique disciplinaire.
- Concevoir des dispositifs, des leçons, des séquences.
- Gérer les situations d'apprentissage en classe et commencer à réguler son action.
- Commencer à porter un regard réflexif sur son activité d'enseignant.

L'étudiant devra montrer sa capacité à faire face aux situations professionnelles en milieu réel avec une autonomie plus large que celle vécue en Bloc 1 et qui sera également de plus en plus renforcée en Bloc 3.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Quatre semaines de stage dans les différentes formes d'enseignement (enseignement général, différencié, technique et professionnel). Pratiquement, deux semaines sont organisées au Q1 et deux autres au Q2.

Démarches d'apprentissage

Plusieurs jours AVANT le stage, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage (MdS) afin de recevoir les directives de travail et si possible observer son MdS. Dans la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeurs de pédagogie, maîtres de formation pratique) ainsi que par ses MdS.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui contribueront à lui faire découvrir sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain.

Les étudiants doivent participer à plusieurs activités en dehors des heures de cours (voir a plaquette d'information sur les stages : heures d'accompagnement) comme par exemples : rencontre avec les parents, participation à des conseils de classe, encadrer une visite, assurer des surveillances, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Plaquette d'informations sur les stages présentant toutes les modalités pratiques, les outils d'évaluation, les documents officiels...

+ consignes spécifiques à la sous-section

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'accès aux stages est conditionné par la présentation d'un dossier suffisamment abouti présentant l'ensemble des démarches réalisées et les préparations des activités d'enseignement, ainsi que par une présence réelle en classe d'au moins 80 % avant chaque stage, tant pour les AFP didactiques que pour les AFP psychopédagogiques.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille de compétences. Cette évaluation prend en compte les observations réalisées lors des visites des psychopédagogues et des didacticiens ainsi que les rapports d'évaluation remplis par les maîtres de stage et les évaluations des fardes de stage par les didacticiens et psychopédagogues. Elle est discutée et actée par un jury d'évaluation à l'issue des deux stages. Ces fardes de stage doivent être remises le lundi qui suit la fin du stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50 %.

Conformément au RGE (article 112), les heures de stage non prestées car couvertes par un certificat médical ou par un motif légitime apprécié par la Direction et qui ne peuvent être récupérées au cours des stages sont a priori non remédiables.

Le non-respect des consignes administratives et/ou la remise d'une farde de stage non conforme aux exigences de la plaquette de stages et aux consignes spécifiques de la sous-section entraîne(nt) l'échec en stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).